

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

ON S'ABONNE

Au bureau, place du Marché-Noir, et chez MM. DUBOSSE, JAVAUD, GODFROY, et M^{lle} NIVERLET, libraires à Saumur.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

ABONNEMENTS.

Saumur, par la poste.
Un an. . . 18 f. » 24 f. «
Six mois. . 10 » 15 «
Trois mois. 5 25 7 50

— A PARIS, Office de Publicité Départementale (ISIDORE FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence des Feuilles Politiques, *Corresp. générale* (HAVAS), 5, rue J.-J. Rousseau

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, — acceptés, — ou continués, — sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — Les annonces devront être remises au bureau du journal, la veille de sa publication.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Les journaux américains nous apportent des nouvelles intéressantes sur la Nouvelle-Grenade et sur le Mexique. On sait que l'anarchie ne cesse de désoler ces riches contrées depuis qu'elles se sont soustraites à la domination de l'Espagne. A Bogota, le Congrès a terminé la Constitution. Il n'y faut pas chercher de nouveautés. Détruire, autant que possible, l'église catholique et lui enlever ce qu'elle a, tel est le but le plus clair des réformateurs modernes. La Nouvelle-Grenade, comme nous l'avons vu, suit la tradition avec succès. Les deux Chambres de Bogota viennent de prendre une mesure tendant à déclarer le mariage contrat purement civil et à légaliser le divorce. L'exécutif n'a pas encore ratifié ce décret. En sorte qu'en ce moment, on ne sait trop comment faire pour se marier à la Nouvelle-Grenade, car les lois qui concernaient le mariage sont abolies, et les nouvelles ne sont pas encore promulguées. Mais à quoi bon des lois ! la République française avait, en son bon temps, supprimé le mariage, elle ne lui attribuait pas même la solidité d'un bail ordinaire. En perfectionnant un peu le divorce, les Néo-Grenadins en arriveront rapidement là. Ces réformes toutefois ne laissent pas que de susciter des mécontentements parmi le peuple. On pille l'Eglise, mais les pillards seuls en profitent et le peuple s'aperçoit bien vite qu'il a un peu plus à payer que par le passé. Un tarif de douanes, conçu dans toutes les règles de la science économique, a jeté dans le pays une grande quantité de produits étrangers et a ruiné l'industrie nationale. Les ouvriers murmurent et ne comprennent plus rien aux bienfaits de la révolution. Il en résulte de temps à autres des émeutes, et le sang coule pour les progrès du genre humain. Un journal favorable aux mouvements révolutionnaires de l'Amérique espagnole, le *Courrier des Etats-Unis*, reconnaît que les partisans de l'ancien état de choses « ont su attirer à leur cause les classes inférieures de la population. » L'aveu est naïf et précieux. Les classes inférieures sont les plus nombreuses, et leur sentiment devrait avoir du poids pour les démocrates, s'il y avait des démocrates sincères. On triomphe du peuple d'abord par des mensonges et de fausses promesses, ensuite par la force et la violence, quand on s'est emparé du pouvoir et qu'on s'est créé des complices par les confiscations. Il n'y a donc rien de spécial dans les

scènes honteuses dont la Nouvelle-Grenade est le théâtre. En Amérique, comme en Europe, l'application des principes révolutionnaires conduit au même résultat, qui est l'oppression du peuple par quelques ambitieux.

Le Mexique, au contraire, semble dégoûté de ses révolutions. Il s'y opère une réaction contre les idées démocratiques : quelques esprits se reportent vers d'autres temps et d'autres souvenirs et l'on parle d'une réannexion à l'Espagne. Le président Santa-Anna est, dit-on, à la tête de ce mouvement. Ses projets n'ont encore rien de certain ; ils commencent cependant à inquiéter la presse des Etats-Unis. Le gouvernement de Washington convoite le Mexique ; par la guerre et par les traités il en a déjà détaché quelques parties. L'anarchie lui livrera bientôt le reste. La démocratie américaine compte là-dessus. Les manifestes par lesquels elle a interdit aux puissances européennes de mettre le pied sur le sol américain, regardent surtout le Mexique. Il est assez naturel que l'instinct de la conservation pousse le Mexique dans les bras de son ancienne métropole. Il n'y a pour lui aucune espérance de fonder un Etat solide. Tant d'essais infructueux ne le démontrent que trop ; et, pendant ces expériences le Mexique s'épuise et se démembre. Revenir à l'Espagne ou être absorbé par les Etats-Unis, telle est l'alternative où il se débat. L'absorption déposséderait la race espagnole non seulement de sa nationalité, mais de son territoire même et de toute influence politique. Les Américains s'empareraient du territoire par la colonisation et le défrichement, et ils auront bientôt réduit la race espagnole au sort des autres races avec lesquelles ils ont été en contact. Le génie des deux races est si différent, que les institutions américaines, bonnes tout au plus pour les Américains, seront pour les Mexicains un fardeau et une entrave. Disons le mot : leur annexion aux Etats-Unis aurait toutes les conséquences d'une conquête. Rien de semblable n'est à craindre de la part de l'Espagne ; l'Espagne protégera le Mexique sans l'asservir. Le Mexique, à son tour, se retrempera dans le sentiment de sa nationalité. Il aura enfin, dans une nouvelle direction, soutenue par une force efficace, un élément d'ordre, de conservation, autour duquel se rallieront les opinions et les intérêts. Ce qui manque au Mexique, c'est un centre d'autorité. Les factions, habituées à se déchirer, repousseraient

une autorité sortie des guerres civiles et compromise dans les luttes intérieures. L'autorité de l'Espagne offre à tous les partis garantie et sécurité. Sous quelle forme s'exercerait-elle ? Il est impossible de le dire. Sera-ce un protectorat plus ou moins étendu ? Les anciennes institutions seront-elles remises en vigueur ? Tout dépendra de Santa-Anna lui-même et du Mexique.

La race espagnole est directement menacée par les Etats-Unis. Cuba est toujours à la veille d'être envahie. Au Mexique, les hommes intelligents doivent comprendre que la chute de Cuba précéderait de bien peu celle du Mexique. L'ambition des Américains, exaltée par le succès, ne connaîtrait plus de bornes, et l'on pense bien que des scrupules de délicatesse, à défaut de prétextes, ne les arrêteraient pas. Le gouvernement des Etats-Unis a insolemment mis à prix l'île de Cuba. L'Espagne le sait et elle est sur ses gardes. Dans cette situation elle a besoin du Mexique. Le jour où elle ressaisirait son influence dans le Mexique et par le Mexique, elle résisterait aux Etats-Unis et ferait respecter ses droits sur Cuba. Le Mexique remonterait bien vite au rang d'un Etat indépendant et capable de se défendre. Il s'ouvrirait aux émigrants européens. Sans être aussi fort que son voisin, il se sentirait appuyé par l'Europe. Cet avenir vaut mieux pour lui que la perspective d'être englobé par un peuple étranger. Il contractera avec l'Espagne sur le pied de l'égalité. L'intérêt momentané de l'Espagne et du Mexique, leur communauté d'origine les inviteront à un rapprochement dont ils recueilleront immédiatement les fruits. Nous arrivons à une époque où il n'y aura de libres que les grands peuples ; les petits, dans l'ancien et dans le nouveau monde, sont condamnés à devenir la proie des grands. L'Europe favoriserait le mouvement qui ramènerait l'union du Mexique et de l'Espagne, car elle trouverait dans cette union un contre-poids à la puissance américaine, dont elle redoute l'extension. Nous saurons bientôt si le peuple mexicain rejette sa dernière planche de salut ; car si Santa-Anna échoue, ses projets seront difficilement repris par un autre. Il a en effet transformé son pouvoir présidentiel en une dictature qui concentre dans ses mains tous les moyens d'action et toutes les chances de réussite. Quoi qu'il en soit des desseins de Santa-Anna, et quand même ceux qu'on lui prête n'auraient aucune réalité, il nous a paru utile d'examiner l'hypothèse

FEUILLETON

UN LION PRIS AU PIÈGE.

(Suite.)

L'amour, le mariage, la fidélité des femmes, font le sujet des conversations les plus animées, les plus spirituelles. J'ai souvent cité avec succès cette phrase de madame de Staël dans *Corinne* :

« Croyez-moi, mon cher Nevil, si vous voulez faire des folies, faites-en qui soient réparables ; mais pour le mariage, je ne saurais trop vous dissuader. »

— Tu me parles de madame de Staël, répondit M. Mongereau. Tout campagnard que je suis, je vais aussi lui emprunter ma réponse :

« Il y a des mélangements que l'esprit même et l'usage du monde n'apprennent pas, et sans manquer à la parfaite politesse, on blesse souvent le cœur. »

Tiens, prends un verre de Bordeaux et passons au salon.

Léon était stupéfait de la citation romantique de son oncle. Aussi, se sentant mal à l'aise sous le regard railleur de M. Mongereau, il prétexta une grande fatigue, et se retira dans l'appartement qui lui était destiné.

Madame Mongereau et mademoiselle Cécile lui firent un salut très-froid.

— Comment trouvez-vous Léon ? demanda l'oncle quand son neveu fut parti.

— Parfaitement impertinent pour un homme du monde, répondit madame Mongereau.

Mademoiselle Cécile garda le silence.

— Léon est bon, j'en suis sûr, dit M. Mongereau à sa femme, mais il s'est gâté à Paris. Ah ! s'il restait ici, nous le corrigerions.

— J'en doute, répondit la jeune femme, piquée de l'inconvenance de son neveu.

II. — UN PROFIL DE LIONCEAU.

Les fenêtres de la chambre où M. Mongereau logea son neveu donnaient sur une des riches vallées de la Loire.

Lorsque le jeune homme fut seul, il ne put s'empêcher de jeter un coup-d'œil sur la nature endormie. La nuit était belle. Un vent, déjà frais, balançait les cimes des arbres. La lune jetait une clarté douce sur le magnifique paysage qui se dessinait dans le lointain. On apercevait des coins de bois qui se détachaient comme une masse sombre sur les tapis verts des pics. Tout invitait à la rêverie, le silence était solennel.

M. Léon alluma un cigare, et, le pied posé sur le rebord de la croisée, il réfléchit. Peu à peu sa jeune imagination se ressentit de l'influence salutaire de ces lieux tranquilles ; son esprit, d'ordinaire si vif et si railleur, céda à l'impression de l'atmosphère toute poétique de la Touraine. Involontairement le Parisien chercha dans le lointain s'il n'apercevait pas le château de *Cloche-*

gourde ; il vit passer pâle et résignée madame de Mortsauf ; elle était appuyée sur le bras de Félix de Vendresse (1).

— C'est dans cette contrée silencieuse et oubliée, pensa-t-il, que Balzac a placé son *Lis*.

Il y a des heures dans l'existence où l'on vit pour soi-même, et où l'on se montre à ses propres yeux tel que l'on est.

M. Léon était à une de ces heures bien rares dans la vie.

Il pensait à ce qu'il avait dit quelques instants plus tôt, et mademoiselle de Liras lui semblait — maintenant qu'il était loin d'elle — remplie de charmes réels et de grâces innocentes.

Pendant assez longtemps, le jeune homme rêva et vécut dans un monde idéal qui jusqu'alors lui était inconnu. Il se sentit pris d'une douce tristesse, son cœur s'ouvrit à des sensations inconnues pour lui. Une étoile, plus brillante que les autres, attira ses regards, et soudain il murmura ces vers :

— Qui donc brille, là-haut, dans cette étoile d'or ?

Peut-être est-ce une âme envolée ;

Une âme triste et désolée,

Qui s'émeut et tressaille encor !

Mais, jetant aussitôt le reste de son cigare, il ferma la croisée avec brusquerie, passa la main sur son front et partit d'un éclat de rire nerveux.

(1) *Le Lis dans la Vallée*, par de Balzac.

dont on se préoccupe en Amérique. Si les Mexicains n'ont pas l'intention de se rapprocher de la mère-patrie, les craintes de leurs adversaires peuvent la leur suggérer. — Coquille. (Univers).

Les discours rassurants de lord Clarendon et du comte Aberdeen à la chambre des lords, au sujet des affaires d'Orient, et, bien mieux encore, les paroles adressées lundi aux Tuileries par l'Empereur à S. Exc. l'ambassadeur d'Angleterre, ne permettent plus de douter de la consolidation de la paix. Néanmoins nous continuerons à reproduire, d'après les feuilles allemandes et anglaises, les nouvelles de Constantinople relatives aux incidents principaux des négociations. Le *Journal allemand de Francfort* nous apporte, par exemple, les extraits suivants d'une lettre de Constantinople en date du 1^{er} août :

« Un nouveau manifeste adressé à la nation, forme le sujet de toutes les conversations. Ce manifeste, rédigé en langue turque, n'a pu être connu de ceux qui ignorent cette langue. Les journaux français de la capitale n'en font mention que comme d'un nouveau projet de note; la *Gazette de Trieste* ajoute à ce sujet :

« L'Ambassadeur britannique n'a eu connaissance de la nouvelle note du Divan qui demande l'évacuation des Principautés danubiennes dans 15 jours, en se fondant sur les concessions faites par le Sultan aux chrétiens, que lorsqu'elle était déjà envoyée. L'Ambassadeur se serait plaint de ce que cette note n'avait pas été rédigée dans des termes pacifiques. Le manifeste adressé à la nation turque est revêtu de la signature du Sultan et de 64 membres du Divan. Il a été tiré à plusieurs milliers d'exemplaires. Ce document explique pourquoi la Porte-Ottomane a rejeté les demandes du prince Menschikoff et annonce à la nation que le Sultan a protesté contre l'occupation des Principautés danubiennes, et a sollicité la médiation des puissances Européennes. Les armements de la Russie auraient rendus nécessaires ceux de la Porte. Enfin, la population turque est invitée à traiter les chrétiens de l'Empire comme des concitoyens et à ne pas les confondre avec un ennemi étranger, d'autant plus qu'ils se sont montrés satisfaits des firmans du Grand-Seigneur, et prêts à défendre le pays. Ceux qui troubleraient l'ordre à l'intérieur sont déclarés désobéissants à la loi et menacés de peines sévères. » — Havas.

INTÉRIEUR.

Paris, 15 août.

La grande fête nationale du 15 août a commencé aujourd'hui par une revue dont l'armée et la population parisienne garderont longtemps le souvenir.

Dès le matin, une foule immense, qu'augmentaient à chaque instant les convois des chemins de fer qui amenaient des flots de voyageurs, se portait vers la place de la Concorde et les avenues de Neuilly et des Champs-Élysées. Le temps ne pouvait être plus favorable. De légers nuages n'ont cessé d'intercepter les rayons du soleil, et les troupes n'ont pas eu trop à souffrir de la chaleur pendant la revue et le défilé.

A onze heures et demie, les troupes de l'armée

de Paris, et les bataillons de la garde nationale étaient sous les armes dans l'ordre suivant : les trois brigades de cavalerie de l'armée de Paris, et les escadrons de cavalerie de la garde nationale, sous les ordres du général de division Korte, formant la haie dans toute l'étendue des Champs-Élysées, depuis l'Arc-de-Triomphe jusqu'à la place de la Concorde ; les trois divisions d'infanterie, la brigade de réserve, sous les ordres du général Levasseur, la garde nationale, sous les ordres du général Lawestine, et l'artillerie, composée de sept batteries, sous les ordres du général Hubert, également formées en haies sur la place de la Concorde, le jardin des Tuileries et la place du Carrousel ; tel était l'ensemble des dispositions prises par le maréchal commandant supérieur de l'armée de Paris.

Cette masse énorme de troupes et de garde nationale, ainsi distribuée et encadrée par des flots de population, la belle tenue des hommes, la diversité des armes, présentaient le coup-d'œil le plus imposant ; les splendides décorations des Champs-Élysées et de la place de la Concorde pour la fête du lendemain, ajoutaient encore au relief de ce brillant tableau militaire.

A midi trois quarts, le roulement des tambours et les accords des musiques militaires ont annoncé l'arrivée de l'Impératrice. Des acclamations sympathiques ont retenti sur tout son passage. Sa Majesté était en voiture découverte. Dans la même voiture se trouvaient S. A. I. la princesse Mathilde et M^{me} la duchesse d'Albe. Le maréchal de Saint-Arnaud, ministre de la guerre et grand-écuyer, se tenait à la portière de droite, et près de la portière de gauche M. le vicomte de Romans, écuyer de l'Empereur, remplaçant M. le baron de Pierres, écuyer de l'Impératrice, absent pour cause de service. Deux autres voitures suivaient celle de Sa Majesté. Elles étaient occupées par le maréchal Vaillant, grand-maître du palais, M^{me} la princesse d'Essling, grande-maitresse de la maison de l'Impératrice, M. le comte Tascher de la Pagerie, premier chambellan, M^{me} la comtesse de Montébello et M^{me} la vicomtesse de Lezays-Marnésia, dames du palais.

A une heure et quelques minutes, l'Empereur est arrivé à son tour à l'Arc-de-Triomphe de l'Étoile, où il a été accueilli par les cris les plus enthousiastes.

Un détachement de carabiniers ouvrait la marche. Venaient ensuite les officiers d'ordonnance de l'Empereur et les aides-de-camp de Sa Majesté.

L'Empereur, en costume de général de division, marchait à quelques pas du cortège ; il était suivi par S. A. I. le prince Napoléon, le maréchal Magnan, M. le comte de Persigny, ministre de l'intérieur, le maréchal Narvaez, le duc d'Albe, et un grand nombre d'officiers supérieurs, parmi lesquels on remarquait deux officiers de l'armée anglaise et le cheik-el-arab Bou-Aziz-ben-Ganah, khalifa des nomades de la province de Constantine, monté sur un cheval barbe richement caparaçonné.

Les acclamations ont redoublé lorsque le cortège a débouché sur la place de la Concorde et lorsque l'Empereur est entré dans la grande allée des Tuileries.

L'Impératrice assistait au défilé du haut du grand balcon qu'on avait tendu de velours rouge du côté

du jardin et du côté de la place. Près de Sa Majesté étaient la reine Christine, la princesse Mathilde, la princesse Murat. Sur le second rang se tenaient les dames et les officiers de service. Une tente avait été dressée sur la grande terrasse, entre le salon blanc et le salon des maréchaux, et tout le devant de cette terrasse, ainsi que les salons des autres appartements étaient occupés par des dames en élégantes toilettes du matin. Le corps diplomatique, les ministres, les présidents des grands corps constitués, les étrangers de distinction présents à Paris avaient reçu des invitations et ont pu jouir de ce magnifique coup-d'œil. C'est la première fois que le défilé a eu lieu dans le jardin des Tuileries, et rien ne saurait rendre l'effet de ces brillants uniformes se détachant sur ces groupes de marbre blanc, sur ces allées, sur ces fontaines et sur ces masses de verdure.

Vers deux heures, l'Empereur s'étant placé en avant du pavillon de l'Horloge, le défilé a commencé.

Ont passé successivement devant Sa Majesté, les bataillons de la garde nationale : massés sur les quais et sur la terrasse du bord de l'eau, ces troupes arrivaient par la grande allée du château, guide à droite, et défilaient par peloton. Les bataillons de la banlieue étaient précédés des compagnies de sapeurs-pompiers, et nous avons remarqué un grand nombre de maires qui les accompagnaient revêtus de leurs insignes. Les cris de *Vive l'Empereur ! vive l'Impératrice !* n'ont cessé de se faire entendre et de témoigner de nouveau de l'excellent esprit qui anime la garde nationale.

A trois heures, l'armée de Paris a commencé son mouvement, et les trois divisions d'infanterie ont successivement défilé devant l'Empereur, sous les ordres des généraux Dulac, Renault et Levasseur. Les bataillons passaient devant l'Empereur par division, et, comme toujours, on admirait la belle tenue des troupes, la précision et la rapidité de leurs mouvements. En passant devant leurs Majestés les troupes poussaient d'une voix unanime les cris de : *Vive l'Empereur ! vive l'Impératrice !*

Les corps spéciaux attiraient tout particulièrement les regards, et, lorsqu'a passé la brigade de réserve, composée des compagnies du génie, des sapeurs-pompiers, de la garde de Paris, de la gendarmerie d'élite et du bataillon de Saint-Cyr, le public, qui avait pu s'approcher et qui garnissait en foule les contre-allées des jardins, a fait entendre les plus vifs applaudissements.

Le défilé de la cavalerie n'a pas été moins brillant. Débouchant par la grille du Pont-Royal, la division commandée par le général Korte a passé devant l'Empereur, au pas, et dans l'ordre fixé par M. le maréchal commandant l'armée de Paris. La musique des guides précédait les escadrons de la garde nationale à cheval, qui ont ouvert la marche ; elle a exécuté, pendant tout le défilé, les plus brillants morceaux.

Pour la première fois, quelques régiments étaient passés en revue, à Paris, dans les nouveaux uniformes qui dernièrement leur ont été donnés.

Les magnifiques régiments de carabiniers avaient la culotte blanche et la botte à l'écuyère.

Le régiment des guides, ayant à la tête le colonel Fleury, comptait cinq escadrons à cheval.

— Eh bien ! ma folle du logis, où allez-vous donc ? s'écria-t-il... Le diable soit de la campagne, des filles de seize ans, en guimpe et coiffées à la chinoise, et surtout des habitudes de la province. On se berquinise malgré soi !

Après cette boutade, M. Léon se mit au lit, et quelques minutes lui suffirent pour se livrer à un sommeil réparateur.

Pendant qu'il dort, esquissons-le.

Fils de M. le lieutenant-général comte de Plaïs, officier de la Légion d'honneur et de Saint-Louis, et de mademoiselle Julie-Louise-Adélaïde Mongereau, M. Adrien-Léon de Plaïs était resté orphelin à l'âge de dix-sept ans et maître de sa fortune à vingt-et-un. Elevé à Paris, dans l'institution Saint-Victor, le jeune homme avait fait la connaissance de fils de famille comme lui, et lorsqu'il avait quitté l'école de droit pour le monde, il s'était trouvé lancé dans un cercle de viveurs et de débauchés.

Parmi ces viveurs se trouvaient des gens d'esprit ruinés qui avaient cru comprendre qu'il fallait étouffer son cœur pour rester le maître de ses intérêts et conduire à bien sa destinée, et ces gens étaient en majorité, le scepticisme régnait dans leur cercle. On sacrifiait à ce faux dieu avec vanité.

M. le comte Léon de Plaïs, doué d'une intelligence très-ardente, s'était plu à toutes les luttres du paradoxe et de la folie, et peu à peu, étouffant les sentiments

généreux qu'il devait à un père honorable et honoré, et à une mère pieuse et indulgente, il était devenu l'un des roués les plus audacieux du boulevard des Italiens. La nature et le sort avaient agi généreusement avec le jeune comte, et le jeune comte en abusait.

D'une taille élancée et bien prise, d'un visage régulier et fin, éclairé par deux yeux bleus remplis d'expression et de bonté, le pied mignon, la main blanche et aristocratique, M. Léon était un fort joli garçon : sa bouche était mince, un sourire railleur errait toujours sur ses lèvres. Il portait des favoris blonds taillés à la mode anglaise ; le tailleur Dusautoy était chargé de l'habiller à la dernière mode ; c'est-à-dire de faire de lui quelque chose de parfaitement ridicule.

Mais on n'a pas 60,000 livres de rente pour ressembler à tout le monde.

M. Léon de Plaïs était donc un véritable lionceau.

Il faut avoir vu la jeunesse du grand monde pour se rendre un juste compte de toute sa sottise et de toute son impertinence. A cette époque, ces messieurs venaient de remettre en vigueur le lansquenet, les duels et les orgies des Lafare, des Dubois et des d'Orléans !

Rien n'était sacré pour eux : ayant de l'or pour tout acheter, ils croyaient tout à vendre. C'étaient, pour les fils de grands hommes, des descendants bien descendus ! selon le mot charmant d'Alexandre Dumas.

Noble, riche, sans guide sur cet océan sans fond que

l'on appelle l'océan parisien, M. Léon s'était laissé aller à toutes les extravagances de la jeunesse, et, las de tous les plaisirs, ivre de toutes les joies bruyantes, dégoûté de toutes les prétendues affections du cœur, il était arrivé à Bléré, apportant tous ses ridicules et tous ses défauts, — mais pas de vices.

Ce tableau tracé, ajoutons, en historien fidèle, car cela est de l'histoire, que s'il est un coin de notre cœur que les anges seuls connaissent, M. le comte de Plaïs avait caché dans ce coin un profond amour pour les arts et les lettres. C'était la seule passion honnête qu'il n'avait pas sacrifiée au dieu du jour.

Les gentlemen parisiens, ses amis, regardaient les poètes comme des historiens et les hommes de lettres comme des gens inutiles, Léon les aimait et les estimait.

Il allait souvent chez mademoiselle Florence Leblanc, une des syrènes du quartier Breda-Breda-Street, — nouvelle Laïs dont l'Apelle recevait toutes les célébrités artistiques de Paris. La visite du comte Léon de Plaïs était celle d'un grand seigneur, mais point celle d'un sceptique ; dans ce temple des arts il abdiquait. Parfois même, ému par les conversations des grands esprits du siècle, d'où la pensée sortait tout d'un trait, comme Minerve est sortie tout armée du cerveau de Jupiter, — le jeune lion revenait chez lui rêveur et préoccupé ; mais une orgie, un pari, une partie de bacarat le rendaient bientôt à son monde de frivolité ; l'effet produit par la raison dis-

Toutes ces troupes saluèrent l'Empereur et l'Impératrice de leurs chaleureuses acclamations.

On calcule que 120,000 hommes environ ont pris part à cette grande fête militaire. Grâce à la précision des ordres que les troupes avaient reçus du général Magnan, on aurait cru que ce grand déploiement de forces militaires s'exécutait non dans un jardin, mais sur un champ de manœuvre. Chaque division avait sa place indiquée d'avance, pour prendre son rang dans le défilé; et, quoique du côté du quai le jardin des Tuileries ne présente qu'une seule entrée, le mouvement s'est exécuté avec une précision et une promptitude que tout le monde admirait.

A quatre heures et demie, les escadrons de la gendarmerie de la Seine, qui fermaient la marche, défilaient devant l'Empereur. Aussitôt après, le peuple a pu approcher de Sa Majesté, et jaloux de s'associer aux sentiments que les troupes avaient témoignés, il saluait l'Empereur et l'Impératrice de ses chaleureuses acclamations.

L'Empereur est alors rentré au palais, et S. M. l'Impératrice s'est retirée du balcon. L'ordre le plus admirable et le plus vif enthousiasme ont régné pendant toute cette journée, où l'Empereur a pu recevoir une fois de plus les témoignages de dévouement de l'armée et de la reconnaissance publique. (Moniteur.)

CHRONIQUE LOCALE.

Le 15 août a été célébré, cette année, en notre ville, avec plus de pompe et plus de solennité encore que de coutume. On fêta ce jour, au double point de vue de la Religion et de l'Etat.

La piété avait attiré dans nos églises et surtout dans celle de Notre-Dame une affluente innombrable. Tout le jour, cette chapelle, élevée à la Mère de Dieu, par la foi et la reconnaissance, fut visitée par de pieux pèlerins.

La religion devait avoir les prémices de cette fête, mais elle ne devait rien enlever à l'éclat des réjouissances prescrites à l'occasion de la Saint-Napoléon.

A midi et demi, l'Ecole, la garnison du Château et la compagnie de pompiers furent passés en revue sur le quai de Limoges par M. le général comte de Rochefort. Les diverses autorités de la ville y assistaient.

A une heure et demie, tous se rendirent à l'église Saint-Pierre, où fut chanté le *Te Deum*.

Dans la soirée, les plaisirs publics furent agréablement variés, ils attirèrent un grand nombre de curieux; et la difficile victoire du mât de cocagne sur l'eau excita par-dessus tout l'hilarité publique. A la nuit, de brillantes fusées et des chandelles romaines annoncèrent le feu d'artifice; bientôt de jolies pièces bien préparées et bien réussies illuminèrent la place de l'Hôtel-de-Ville, couverte d'une foule compacte.

La dernière des pièces jetait encore au loin ses mille étincelles que déjà tout le monde courait à la chapelle de Notre-Dame, où allait être chanté, par les enfants des écoles, sous la direction de M. Legay, et par des amateurs de la ville, un salut solennel.

Tous les morceaux ont été rendus avec un ensem-

ble et une précision remarquables; puis, la bénédiction donnée par M. le curé de St-Pierre, au milieu du plus parfait recueillement, chacun a regagné son domicile, admirant la longue file de lanternes vénitiennes qui bordaient la Loire et dont les feux de diverses couleurs se reflétaient sur les eaux de notre beau fleuve. PAUL GODET.

Vendredi a eu lieu la distribution des prix du pensionnat de M^{me} Cavelier. Favorisée par un beau temps, cette fête de famille a été des plus brillantes; morceaux de musique exécutés avec goût, jolies romances et airs appropriés à la circonstance, chantés avec entente de la musique, tout a contribué à donner à cette réunion un intérêt particulier.

Les parents voyaient avec bonheur, au milieu des élèves, l'habile institutrice dont la santé délabrée, au cours de l'année dernière, l'avait plusieurs fois obligée à suspendre ses travaux. Aujourd'hui, parfaitement rétablie, et de concert avec M^{lle} Léontine Leroux, elle reprendra ses cours à la rentrée prochaine et apportera ses bons soins dont les élèves ont eu toujours à se louer. PAUL GODET.

Nous rendrons compte samedi de la distribution des prix de l'Ecole mutuelle, qui a eu lieu hier. PAUL GODET.

Nous apprenons qu'une trombe s'est abattue sur une partie de la commune d'Allonnes, et a causé un grave préjudice aux récoltes. Nous tâcherons d'avoir quelques détails pour samedi. PAUL GODET.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Dans la séance de la Chambre des communes, du 16 août, lord John Russel a fait son exposé sur la question d'Orient. Le noble lord a exprimé la pensée que l'ordre avait été donné par le commandant en chef russe, aux troupes, d'évacuer les Principautés turques; mais jusqu'à ce que cet ordre ait été exécuté et que le dernier soldat russe ait passé la frontière, l'escadre anglaise ne quittera pas le voisinage des Dardanelles.

Lord John Russel a exprimé aussi l'espoir qu'on aboutirait bientôt à la solution de la question, sans troubler la paix de l'Europe et sans affaiblir l'indépendance de la Turquie. Cette indépendance, a ajouté lord John Russel, ne peut être garantie ou maintenue que par une étroite alliance entre l'Angleterre et la France, alliance que rien n'annonce devoir être troublée. — Havas.

Vienne, 17 août. — Une ordonnance impériale lève l'état de siège à Vienne, à Prague et dans les forteresses de la Bohême, à partir du 1^{er} septembre. — Havas.

ÉTAT-CIVIL du 15 au 31 juillet 1853.

NAISSANCES. — Anaïs-Mathilde Roumignière, rue Saint-Nicolas; — Louis-Georges Ribourg, rue de la Visitation; — 18, Marie-Adrienne-Isore-Octavie Archambault, quai de Limoges; — Marie-Alphonsine Champagneux, rue de la Petite-Douve; — 21, Marie Lubin, rue de la Mare-Maillet; — Georges Horing, rue du Marché-

Noir; — François-Pierre Baranger, Grand'Rue; — Elisa Bourasseau, rue des Boires; — 25, Eugène-Louis Mexme, rue d'Orléans; — 26, Marie Feuillâtre, rue du Puits-Neuf; — 27, Louise Chanard, rue de l'Hôtel-de-Ville; — Juliette-Athenais Antier, place de l'Hôtel-de-Ville; — 28, Guillois-Charles-Adolphe Lepelletier, rue de Fenet; — 29, Amélie-Estelle Corbineau, place de l'Hôtel-de-Ville; — Berger, à la Croix-Verte; — Marie-Eulalie Saucet, à l'École de cavalerie; — Camille Cherrier, Grand'Rue; — Eugène Grandier, Basse-Ile; 30, Alexis-Louis-Auguste Peguin, à la gendarmerie, — Marie-Blanche Jeannin, rue de la Fidélité.

MARIAGES. — 19, Edouard-Auguste Desmazure, cloutier, a épousé Clémentine Banselin, tous deux de Saumur; — Léonard Fischer, ouvrier en pianos, a épousé Jeanne Loiseau, ouvrière, tous deux de Saumur; — 23, Nicolas-Etienne Delaveau, cultivateur, de Saint-Lambert-des-Levés, a épousé Louise-Joséphine Taugourdeau, de Saumur; — Jacques Sureau, a épousé Françoise Colinet, tous deux employés à l'hôpital de Saumur; — 29, Jean Tessier, peintre en bâtiments, a épousé Louise-Perrine Coupé, tous deux de Saumur.

DÉCÈS. — Jeanne Reyneau, journalière, 57 ans, célibataire, à l'Hôpital; — 17, Hippolyte-Jules-Athanas Mabileau, 4 ans, rue du Petit-Maure; — 24, Edgard-Jean-Christian Tourniaire, 4 an, rue du Petit-Mail; — 26, Marie-Emilie David, 3 ans, rue Saint-Nicolas; — 29, Marie Reverdy, journalière, veuve Reverdy, 83 ans, à l'Hôpital; — Anne Bretonneau, dite sœur Marie de la Passion, religieuse, 34 ans, à la Providence; — Berger, 4 jour, à la Croix-Verte.

AVIS AUX PERSONNES FAIBLES ET CONVALESCENTES POUR LESQUELLES UN TONIQUE EST UTILE ET INDISPENSABLE.

Le *Tannate de Quinine de Barreswill*, approuvé par l'Académie de médecine, comme succédané du Quinquina et du sulfate de Quinine, n'est pas seulement un antipériodique contre les fièvres d'accès, comme le sulfate auquel il est supérieur à cause de son peu d'amertume et de son innocuité sur les voies digestives et le système nerveux; c'est encore le tonique le plus précieux peut-être que la thérapeutique ait à sa disposition.

Aussi les *Pastilles de Tannate de Quinine de Barreswill* ont-elles été accueillies avec faveur aussitôt qu'elles ont été proposées aux médecins, car elles leur offraient un tonique le seul fixe dans sa composition, le plus facile à administrer et surtout le plus sûr dans ses effets.

Les Pastilles de Tannate de Quinine suppléent les vins et sirops de Quinquina dans tous les cas où ils sont ordonnés, comme toniques, dans les convalescences, dans les débilités de l'estomac et les digestions pénibles provenant du relâchement ou de l'inertie de l'appareil gastrique.

Les différents produits de Tannate de Quinine de Barreswill (*Prises, Pilules, Pastilles*), se vendent au dépôt général à Paris, rue Jacob, 19, à Angers, chez M. MENIÈRE, ph.; Beaufort, MOUSSU, ph.; Chalonnes-sur-Loire, GUY, ph.; Chateaufort-sur-Saône, M. HOSSARD, ph.; Chollet, BONTENPS, ph.; Saumur, BRIÈRE, ph.; Saint-Florent le-Viel, MAUSION, ph. (45)

paraissait, et M. Léon redevenait un lion, un être inutile à la société.

Le lendemain, à onze heures du matin, la cloche que l'on sonnait pour le déjeuner réveilla le commensal de M. Mongereau et l'invita à se lever. La matinée était magnifique. Un beau soleil d'automne donnait à toute la terre une teinte rougeâtre et poétique. L'automne est la plus belle saison de l'année. C'est alors qu'il est doux de parcourir des sentiers étroits, ayant sous son bras un bras qui frissonne. Il y a dans les dernières caresses du soleil à la nature, quelque chose qui parle au cœur, et l'on éprouve d'inexprimables sensations en foulant à deux les premières feuilles jaunies qui tombent dans le fond des bois.

L'automne est la véritable saison du véritable amour.

M. Léon de Plais s'habilla à la hâte et descendit. Lorsqu'il entra dans la salle à manger, la famille était réunie. Il reçut l'accueil le plus amical et le plus gracieux; on avait oublié ses *plaisanteries* de la veille.

Cette affectueuse réception rendit au jeune homme tout son aplomb, et, fidèle à ses principes, il fut d'une légèreté irréfléchie.

Quand on se leva de table, madame Mongereau demanda à son mari s'il voulait l'accompagner jusqu'à la ferme des Rosiers.

— Volontiers, dit M. Mongereau; d'ailleurs, ce sera une occasion pour Cécile de voir ces braves gens que ses soins ont arrachés à la mort.

— Oh! mon ami, fit la jeune fille en rougissant, pourquoi parler?... — Comment pourquoi? dit vivement le tuteur. Mon enfant, les bonnes actions se font en cachette, mais les honnêtes gens les répètent et Dieu les voit. Viens-tu, Léon?... — Je vous remercie, mon oncle, dit le jeune homme avec un certain embarras, mais j'ai mon courrier à faire et je prierai ces dames de m'excuser.

— Oh! pas tant de cérémonial, mon ami, dit madame Mongereau: ici chacun agit à sa guise et ce qu'il fait est bien fait.

On sortit. Léon regarda partir la famille. Mademoiselle Cécile de Liras lui sembla plus charmante que la veille; il la suivit des yeux, et lorsqu'elle eut dépassé l'allée des tilleuls, le jeune homme s'assit sur un banc et répéta machinalement:

— Ce sera une occasion pour Cécile de revoir ces braves gens que ses bons soins ont arrachés à la mort!... — Voyez-vous cette petite fille en canezou, dit-il en riant. En vérité, ces gens de la province sont incroyables. On dirait qu'ils ont le privilège de la vertu. Je saurai bien si mademoiselle Cécile est véritablement généreuse; rien n'échappe à l'observation, et je connais assez nos dames de charité parisiennes pour n'être trompé en aucune façon. Ah! mon cher oncle, prenez garde que

je ne découvre un beau jour le ver dans la fleur!

Heureux de la surveillance secrète qu'il se promettait d'exercer sur Cécile, le jeune homme monta dans sa chambre pour écrire à Paris.

(La suite à un prochain numéro.)

Quoique les chaleurs, ou plutôt l'intempérie de la saison, ne permette pas de faire un friand étalage, on ne trouve pas moins chez M. J. Budan, tout ce que comporte la composition d'un dîner.

Il vient de recevoir de Londres des fruits confits au vinaigre, des sauces anglaises de toute espèce, et de véritables cayennes.

Diverses montardes, truffes conservées, chester et roquefort nouveaux, etc., etc.

La marée arrive, comme d'habitude, les dimanches et les jeudis. (335)

BOURSE DU 15 AOUT.

4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 103 10.
3 p. 0/0 baisse 05 cent. — Fermé à 81 15.

BOURSE DU 11 AOUT.

4 1/2 p. 0/0 baisse 20 cent. — Fermé à 104 90.
5 p. 0/0 baisse 25 cent. — Fermé à 80 90.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e LECOY, avoué à Saumur.

Purge d'hypothèques légales

(Art. 2194 du C. c.)

D'un acte reçu par M^e Duterme et son collègue, notaires à Saumur, en date du 29 octobre 1852, enregistré à Saumur le 2 novembre suivant, n^o 120, r^o c^o 7, et transcrit au bureau des hypothèques de ladite ville, le 9 novembre 1852, vol. 253, n^o 28,

Il appert : que M. Henri Théocry, dit Bigot, menuisier, et dame Marie-Amédée Turneau, sa femme, de lui autorisée, demeurant à Saumur,

Ont vendu à M. Adrien Leroy, imprimeur, et à M^{me} Sophie Godard, son épouse, autorisée de son mari, demeurant aussi à Saumur,

Une maison, située à Saumur, consistant en :

Un corps de logis, sur la rue du Petit-Maure, composé, par bas, d'une boutique ouvrant sur la rue et sur la cour, de deux petites chambres et d'une cuisine; au 1^{er} étage, d'une grande et d'une petite chambre, éclairées sur la rue, grenier sur le tout; caves voutées dessous; une petite cour; un autre corps de logis au fond de cette cour, composé d'une chambre au rez-de-chaussée, d'une chambre au 1^{er}, et d'un grenier dessus; escalier en bois, desservant le tout; corridor avec porte sur la rue du Marché-Noir (Le mur du corridor, joignant M. Rivaud, est commun avec celui-ci, pour en avoir acquis la mitoyenneté de Bigot avant la vente ci-dessus relatée); la maison et dépendances qui viennent d'être désignées joignent dans leur ensemble, au midi M^{me} Biémont et M. Normandine, au levant la rue du Petit-Maure, au nord M. Rivaud, au couchant ce dernier et par le corridor, la rue du Marché-Noir.

M. et M^{me} Leroy ont eu la propriété de ces biens du jour de l'acte, l'entrée en jouissance a été fixée au 24 mai et au 24 juin 1853.

Outre les charges, la vente a eu lieu moyennant la somme de six mille neuf cents francs, que les acquéreurs auront à payer de la manière indiquée au contrat.

Propriété.

La maison et dépendances dont il s'agit

faisaient partie de l'acquisition qu'a faite M. Bigot de M^{lle} Julie-Henriette Orré, propriétaire, demeurant à Saumur, aux termes d'un contrat passé devant M^e Duterme, notaire, le 3 octobre 1848; M^{lle} Orré les avait acquises suivant jugement rendu à l'audience des criées du Tribunal civil de Saumur, le 19 août 1848, sur la licitation poursuivie par elle en sa qualité d'héritière pour moitié de M^{me} Emilie-Joseph Gresset, sa mère, et, sous bénéfice d'inventaire, de M. Annibal Orré, son père, contre M^{me} Virginie Orré, sa sœur, épouse de M. Henri-Pierre Chauvin, propriétaire à Thouars; ces mêmes biens appartenaient à M. Annibal Orré et à M^{me} Emilie-Joseph Gresset, sa femme, ci-dessus nommés, pour les avoir acquis de M. Achille-Henri de la Roche-Parnay, propriétaire, et de dame Marie-Pélagie Beauchêne de Montigné, sa femme, demeurant à Saint-Cyr-en-Bourg; ils appartenaient à M^{me} de la Roche-Parnay, personnellement, pour les avoir recueillis des successions de M. Alexandre-Joseph Beauchêne de Montigné et de M^{me} Marie Oudry, épouse de M. de Montigné, ses père et mère.

M. et M^{me} Leroy, acquéreurs, voulant opérer la purge des hypothèques légales, une copie collationnée dudit contrat de vente a été déposée au greffe du Tribunal civil séant à Saumur, conformément à l'art. 2194 du Code civil, et l'acte de dépôt qui en a été dressé par le greffier, le 1^{er} août 1853, enregistré, a été notifié à M. le Procureur impérial près ledit Tribunal, par exploit de M^e Armand Simon, huissier à Saumur, en date du 13 du même mois, avec déclaration que ceux du chef desquels il pourrait être requis des inscriptions pour raison d'hypothèques légales existantes indépendamment de l'inscription, n'étant pas connus de M. et M^{me} Leroy, ladite notification avait pour but de mettre les ayant-droit en mesure de requérir l'hypothèque légale, et que lesdits sieur et dame Leroy feraient, à cet effet, publier ladite notification dans un journal judiciaire, conformément à l'art. 696 du Code de procédure civile et à l'avis du Conseil d'Etat du 1^{er} juin 1807.

Fait et rédigé par M^e Lecoy, avoué de M. et M^{me} Leroy, à Saumur, le 13 août 1853. LECOY.

(491)

Une Maison de Commerce de cette ville **DEMANDE UN APPRENTI.**
S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

En détail

PAR ADJUDICATION

Le dimanche 21 août 1853, à midi,
En l'étude de M^e CHASLE, notaire
à Saumur,

LES BIENS

Ci-après désignés, appartenant à M^{me} RENAULT-LABROUSSE, situés au Pont-Fouchard, lieu dit les Sables, commune de Bagneux, savoir :

1^{er} Lot.

Une maison, composée de trois chambres au rez-de-chaussée, dont une à cheminée, grenier dessus, cellier, puits, cour et portion de jardin; le tout contenant 3 ares 60 centiares, joignant du levant la grande route de Saumur à Montreuil, sur laquelle cette propriété a une façade de 12 mètres, au nord M. Meignan, au couchant le chemin de Riou, et au midi le 2^e lot.

2^e Lot.

Cinq ares de terrain propre à bâtir, situé à la suite du 1^{er} lot, ayant une façade de 12 mètres 68 centimètres sur ladite route de Saumur à Montreuil, joignant du midi M. Lebrun, du levant la grande route, du couchant le chemin de Riou.

3^e Lot.

Trente-cinq ares 5 centiares de terre, plantée d'arbres fruitiers, tenant du midi à M. Delandes, à l'est M. Guichard, et à l'ouest le chemin de Riou.

Ce lot pourra être divisé en 2 portions, lors de la vente.

Le même jour 21 août et à la même heure, en l'étude de M^e Chasle, il sera vendu un autre terrain propre à bâtir, situé audit lieu de la Croix-des-Sables, appartenant à M. Alexandre Mée.

Ce terrain, contenant 4 ares 63

centiares, joint du levant la route de Saumur à Montreuil, sur laquelle il a une façade de 12 mètres 20 centimètres, du couchant l'ancien chemin de Saumur à Doué, du midi Gaschot, et du nord M^{me} Renault (2^e lot ci-dessus).

S'adresser pour tous renseignements à M^e CHASLE, notaire à Saumur, dépositaire du cahier des charges et des titres de propriété. (485)

Etude de M^e CHASLE, notaire à Saumur.

A VENDRE

LE DOMAINE

de la

GRANDE-VIGNOLLE

Situé communes de Turquant et de Montsoreau, à 8 kilomètres de Saumur, à 6 heures de Paris, traversé par la route de Saumur à Chinon et à Limoges.

Maison de maître et de vigneron sur les coteaux pittoresques de la Loire, vues admirables. rotonde, terrasses, jardins, serres, verger, clos de vigne de 5 hectares 45 ares, dans les meilleurs crus des vins blancs mousseux de Saumur; prairies naturelles, terres labourables; contenance totale, 26 hectares 82 ares 50 centiares.

Produit net, année moyenne, 4,500 francs.*

S'adresser, à Saumur, audit M^e CHASLE, notaire, dépositaire des titres de propriété. (488)

A VENDRE

Une VASTE MAISON, située à Montreuil-Bellay, servant de caserne à la brigade de gendarmerie. Elle est affermée 800 fr. par an.

S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, à M^e Poynot, notaire à Montreuil-Bellay. (472)

Saumur, P. GODET, imprimeur.

PIANO-SAX DE 1,000 FRANCS DONNÉ EN PRIME

PAR CHAQUE ACTION LIBÉRÉE.

Société en commandite.—RAISON SOCIALE: **SAX ET C^{ie}**.—Rue Notre-Dame-des-Victoires, 44, à Paris.

POUR LA FABRICATION DES PIANOS, d'après le système SAX

GARANTI PAR UN BREVET D'INVENTION

Capital social: **TROIS MILLIONS**, divisé en 3,000 Actions de 1,000 f. chacune.—1^{er} versement, en souscrivant, 50 francs.

On souscrit à Paris, chez MM. **VICTOR LANGE et C^{ie}**, au Comptoir des fonds publics, 12, place de la Bourse, et chez MM. **PATON et C^{ie}**, boulevard des Italiens, 6.

Supériorité des PIANOS-SAX sur tous les autres Pianos fabriqués jusqu'à ce jour.

Amélioration de l'instrument par l'usage, au lieu d'une détérioration jusqu'à présent inévitable.

Conseil de Surveillance:

ADAM, Adolphe (O. *), de l'Institut;
BERLIOZ, Hector (*);
BRANDUS, éditeur de musique, directeur de la Gazette musicale;

DAVID, Félicien (*);
KASTNER, Georges (*);
KREUTZER, Léon;
MASSÉ;

MEYERBEER, Giacomo (C. *);

NIEDERMEYER, Louis (*);

THOMAS, Ambroise (*) de l'Institut;

DE COESLIN, banquier;
JOBARD, (*), directeur du Musée de l'Industrie de Bruxelles;
PAVIE, banquier.

NOTA.— Un modèle des PIANOS-SAX, garantis pendant trois ans, offerts en prime aux actionnaires, et du prix de 1,000 fr., est déposé chez M. Adolphe Sax, rue Saint-Georges, n^o 50, où l'on peut le voir et l'entendre les mardis et vendredis, de 4 à 6 heures.

Extrait du rapport fait par M. FÉTIS à la classe des Beaux-Arts de l'Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique, le 8 mai 1851, inséré dans le *Moniteur Belge*, journal officiel, du 22 mai 1851:

« Par ces considérations d'un haut intérêt pour l'art et pour l'industrie, j'ai l'honneur de proposer à la classe des Beaux-Arts de donner à M. Sax son appui près du gouvernement, afin qu'une récompense nationale lui soit accordée pour ses beaux travaux, et particulièrement pour la découverte dont je viens de donner l'analyse. Il serait important que cette découverte fût du domaine public, car si les facteurs belges l'appliquaient soit à la construction des grands pianos, soit à celle des pianos droits, leur industrie pourrait entrer en lutte avantageusement avec celle des meilleurs facteurs français, anglais et allemands. La récompense qui serait accordée à M. Sax pourrait avoir pour condition l'abandon de ses droits à l'exploitation de son brevet en faveur des facteurs belges. » M. SAX refusa cette récompense, et réserva à la France cette merveilleuse découverte. (484)

Vu pour légalisation de la signature ci-contre
En mairie de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné